

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

- Lors d'une réunion tenue le 4 décembre, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé « Premier projet de règlement numéro 2023-1502 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 »;

L'objectif du présent règlement est d'encadrer les activités à caractère érotique, sexuel ou avec nudité sur le territoire de la Ville de Mont-Joli ainsi que d'autoriser ce type d'activité en ciblant une zone commerciale qui serait la plus appropriée afin d'y atténuer les nuisances pour le voisinage que pourraient générer cet usage commercial.

- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 15 janvier 2024 à 20h, au 40, avenue de l'Hôtel de Ville, à Mont-Joli. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement et les conséquences de son adoption seront expliqués. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer seront entendus à cette assemblée.
- Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée situé au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville, aux heures normales de bureau.

Donné à Mont-Joli, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023

*Kathleen Bossé*

Kathleen Bossé, OMA  
Greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel de Ville de Mont-Joli entre 8h et 12h et de 13h30 à 16h30 le 13<sup>ème</sup> jour de décembre 2023 et en le publiant dans le Journal Le Laurentien du même jour.

Donnée à Mont-Joli, ce 13<sup>e</sup> jour de décembre 2023

*Kathleen Bossé*

La greffière,

Kathleen Bossé, OMA